

Sevrage d'alcool à la maison (document explicatif)



SEVRAGE D'ALCOOL À LA MAISON DOCUMENT EXPLICATIF

Vous allez entreprendre un sevrage d'alcool, une décision que vous avez prise et qui a été discutée lors de votre visite chez votre médecin. Pour commencer, il est important de préciser que votre risque a été évalué et que vous êtes à faible risque de complication de sevrage. Il est donc sécuritaire pour vous de faire ce sevrage à votre domicile. Nous préférons commencer le sevrage en début de semaine pour faciliter l'accessibilité à l'équipe soignante pendant ce traitement.

- Vous avez une prescription de _____ qui sera diminué sur une courte période de 5 jours.
- Vous pouvez vous référer à la fiche explicative de cette médication qui vous a été remise en même temps que ce document.
- Les symptômes de sevrage que vous pouvez avoir pendant cette période sont des tremblements, de la sudation, des maux de tête, de l'anxiété, de l'irritabilité, des difficultés de sommeil, une soif intense / goût de consommer.

Jour #1	Vous prenez 1 comprimé de _____ mg à dose fixe soit 8h, 12h, 17h et au coucher
Jour #2	Vous prenez 1 comprimé de _____ mg à dose fixe soit 8h, 12h, 17h et au coucher
Jour #3	Vous prenez 1 comprimé de _____ mg à dose fixe soit 8h, 15h et au coucher
Jour #4	Vous prenez 1 comprimé de _____ mg à dose fixe soit 8h et au coucher
Jour #5	Vous prenez 1 comprimé de _____ mg à dose fixe soit au coucher

- Votre médication vous sera servie par votre pharmacie :
 - À la journée
 - aux 2 jours
- Il est très important de respecter la prescription et de ne pas prendre une plus grande quantité. Il doit avoir un minimum de 4h entre 2 doses pour éviter le surdosage.
- Si vous êtes somnolent, avez de la difficulté avec votre équilibre, de la confusion ou des difficultés respiratoires après une dose de votre médication pour le sevrage, ne prenez plus ce médicament et téléphonez à votre médecin ou un membre de son équipe.

Heures d'ouverture : _____ Téléphone : _____

 Votre prochain rendez-vous : _____